

## AVIS DE TRAVAUX RÉFECTION DE SURFACE DU CENTRE-VILLE

**Lachute, le 27 mai 2025** – Chères citoyennes et chers citoyens, la Ville de Lachute vous informe que le contrat de réfection de surface au centre-ville entre les avenues d'Argenteuil et Bethany a été octroyé à l'entreprise Uniroc Construction inc., ces travaux seront effectués au cours des prochains mois.

Les travaux de la phase 1, compris entre les avenues d'Argenteuil et Barron, seront effectués entre le début juin et la mi-juillet 2025. Les travaux de la phase 2, compris entre les avenues Barron et Bethany, se dérouleront entre le début septembre et la fin octobre 2025. Les dates sont sujettes à des modifications selon l'avancement des travaux et seront précisées sur le site Web de la Ville, [lachute.ca/grands-projets/](http://lachute.ca/grands-projets/).

Les travaux de réfection de surface comprennent, sans s'y limiter :

- L'enlèvement de l'ensemble du pavé uni situé dans l'emprise de la Ville. Le pavé uni qui est encore en bonne condition sera récupéré dans le but d'être revalorisé;
- La réfection des sections de béton de trottoir et de terre-plein central nécessitant une réparation en raison d'un problème de sécurité (décalage, éclatement, etc.);
- La réfection des îlots centraux et de l'escalier situé près de l'avenue Bethany;
- Le réaménagement des fosses de végétation et le remplacement des arbres malades ou déjà coupés;
- L'ajout d'avancées de trottoir à certaines intersections afin d'augmenter la sécurité pour les piétons;
- L'ajout de zones de béton estampé et d'aménagements paysagers le long des trottoirs et dans les îlots centraux;
- La réhabilitation et l'ajout de mobilier urbain (bancs et poubelles);
- Le remplacement des luminaires existants et la réhabilitation des feux de circulation;

Le projet ne comprend pas la réfection de pavage, à l'exception de réparations nécessaires en lien avec les travaux réalisés.

Certains travaux sont prévus à l'extérieur de l'emprise de la Ville, sur les propriétés privées. Ces travaux se limitent aux zones situées aux abords des trottoirs de la Ville et nécessitant une réparation en raison d'un problème de sécurité (affaissement, décalage, éclatement, etc.). Ces travaux incluent :

- La réparation locale de pavé uni. Ces travaux comprennent l'enlèvement du pavé uni, l'ajout et la compaction de sable et réinstallation du pavé uni. Dans l'éventualité que le pavé uni existant serait trop endommagé pour être réinstallé, l'entrepreneur utilisera du pavé uni récupéré dans l'emprise de la ville;
- La réparation locale de dalle de béton;
- La réparation locale de pavage.

Les propriétaires et commerçants ayant une portion de terrain adjacente à la limite des travaux recevront la visite d'un représentant de la Ville afin d'avoir la possibilité de discuter des travaux à venir.

La Ville de Lachute, de concert avec l'entrepreneur, fera tout en son pouvoir pour limiter les impacts négatifs que ces travaux pourraient occasionner aux résidents et commerçants du secteur.

### **Horaire de travail**

Sauf exception, les équipes de travail seront sur place du lundi au vendredi de 7 h à 19 h.

### **Circulation**

Selon l'avancement des travaux, il est possible que des sections de rues soient partiellement ou totalement fermées à la circulation automobile, et ce, de façon temporaire. Le cas échéant, des chemins de détour seront mis en place.

L'accès piétonnier aux bâtiments situés aux abords du chantier sera préservé en tout temps.

Dans la mesure du possible, les résidents sont encouragés à utiliser les stationnements et accès situés à l'arrière des bâtiments.

Nous vous demandons de respecter les panneaux de signalisation, les chemins de détour et de réduire votre vitesse sur le chantier.

### **Impacts des travaux**

- Stationnement sur rue : Selon l'avancement des travaux, des restrictions de stationnement temporaire seront appliquées à proximité et dans la zone des travaux.
- Bruit et poussière : Possibilité de bruits et de poussière générés par le passage des camions. Des opérations d'arrosage seront réalisées lorsque requis.
- Collectes : L'horaire des collectes des déchets et du recyclage sera maintenu. Au besoin, l'entrepreneur déplacera les bacs, mis sur le bord de la route, en début de journée et il les remettra à leur place en fin de journée. Il est important d'identifier vos bacs (de façon temporaire) afin de permettre leur retour devant la résidence ou le commerce. Les bacs non identifiés ne seront pas retournés et demeureront au point de collecte à proximité du chantier.
- Relevé vidéo d'avant-travaux : Avant le début des travaux, des travailleurs devront circuler sur les terrains pour effectuer un relevé vidéo des bâtiments et des aménagements existants. Il est recommandé de rendre le plus accessible possible le périmètre des bâtiments.
- Aménagements paysagers : Afin d'éviter que de nouvelles plantations ou de nouveaux aménagements soient endommagés lors des travaux, il est recommandé aux résidents et commerces de ne pas effectuer d'aménagement à l'intérieur ou près de l'emprise de la Ville pendant la période des travaux.
- Terrasses : Les commerces ayant reçu un permis autorisant l'installation saisonnière de terrasse ont été informés des travaux à venir. Ils seront avisés, au minimum une semaine à l'avance, lorsqu'ils devront procéder au démantèlement de leur terrasse afin de permettre à l'entrepreneur de réaliser les travaux.

La Ville de Lachute est consciente des inconvénients que ces travaux occasionneront et vous remercie de votre collaboration.

### **Pour information :**

Service du génie de la Ville de Lachute  
450 562-3781